

D É B A T S

Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable

S E P T E M B R E | 2001 |



CES
Confédération Européenne
des Syndicats

74 confédérations syndicales nationales de 34 pays et 11 fédérations syndicales européennes sont membres de la Confédération Européenne des Syndicats. La CES représente 60 millions de travailleuses et travailleurs au sein de l'Union européenne et hors Europe.

CES
5 bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles

Tél. : +32-(0)2-224 04 11
Fax : +32-(0)2-224 04 54/55
E-mail : etuc@etuc.org

www.etuc.org



Bureau Technique Syndical
Européen pour la Santé
et la Sécurité

Le BTS apporte à la CES et à ses organisations affiliées un soutien en termes d'expertise et de recherche en santé au travail. Il a mis en place un Observatoire de l'application des directives européennes et anime des réseaux d'experts syndicaux en matière de normalisation technique (ergonomie, sécurité des machines) et de substances dangereuses.

BTS
5 bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles

Tél. : +32-(0)2-224 05 60
Fax : +32-(0)2-224 05 61
E-mail : tutb@etuc.org

www.etuc.org/tutb

Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable

© Bureau Technique
Syndical Européen pour
la Santé et la Sécurité

ISBN : 2-930003-40-5
D/2001/6107/41

Imprimé en Belgique

A la veille du sommet de Göteborg de juin 2001, la CES a exprimé par une résolution intitulée “ Mettre la politique de l’environnement au cœur d’une politique européenne de l’emploi ” sa demande aux chefs d’Etats et de gouvernements d’une approche intégrée de la dimension environnementale dans les stratégies économiques et sociales de l’Union européenne.

Il s’agit pour la CES de mener au niveau européen une stratégie de développement durable qui intègre les questions de la vie au travail, en particulier les droits sociaux, et qui prend appui sur les conclusions de Stockholm qui soulignent l’importance d’axer l’action pour l’emploi sur une amélioration non seulement quantitative, mais également qualitative.

C’est dans cet esprit que la CES a demandé au BTS d’engager la réflexion sur la contribution syndicale à une stratégie européenne de développement durable. Depuis sa fondation en 1989, le BTS a développé, sur base des expériences syndicales dans les entreprises et dans les secteurs, une expertise syndicale européenne intégrant une dimension tant juridique que technologique. Axée sur le domaine de l’environnement du travail, cette expertise s’est progressivement élargie pour intégrer des aspects relevant du champ de l’environnement extérieur.

Le document, préparé par le BTS avec l’aide de Kees Le Blansch, fait d’abord un état des lieux des interventions syndicales sur les questions environnementales. Il montre que les initiatives syndicales s’appuient sur les droits des travailleurs et met en évidence les défis auxquels ceux-ci doivent faire face pour transformer ces droits en capacité d’influence sur les orientations de gestion des entreprises, tant en ce qui concerne l’environnement du travail que l’environnement extérieur à l’entreprise.

Le débat sur le développement durable touche à des questions essentielles pour les syndicats, telles que les risques, la démocratie, les principes de justice et l’accès aux ressources naturelles. Ces questions sont également au cœur des débats actuels sur l’avenir de l’Union européenne et sur son rôle au plan international.

Destiné à alimenter les débats dans les organisations syndicales et au-delà, le document identifie les points forts de la stratégie à développer et formule un ensemble de propositions à mettre en œuvre dix ans après le Sommet de Rio.

Emilio Gabaglio, Secrétaire général de la CES

Marc Sapir, Directeur du BTS

Sommaire

Préface	PAGE	3
Résumé	PAGE	7
Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable		
1. De la nécessité d'une perspective syndicale en matière de développement durable	PAGE	9
La nécessité d'une perspective commune		
Une stratégie positive		
A propos du présent document		
2. Où en sont les syndicats actuellement ?	PAGE	11
3. Les défis posés aux organisations syndicales	PAGE	14
4. La CES relève les défis	PAGE	17
Les objectifs d'une stratégie syndicale		
Le choix des questions clefs		
Question clef 1		
Thème prioritaire de campagne : Faire face aux risques chimiques		
Question clef 2		
Une énergie propre pour un travail durable		
Question clef 3		
Fabrication et consommation durables de produits alimentaires		
Question clef 4		
Renforcer la compétence environnementale		
Une stratégie continuée au travers d'un organe d'appui		
Annexe : les syndicats face aux problèmes environnementaux	PAGE	26
Le développement durable : Mettre la politique de l'environnement au cœur d'une politique européenne de l'emploi		
Résolution adoptée par le Comité exécutif de la CES, 13-14 juin 2001	PAGE	33

Résumé

Dans ce document nous traitons d'un défi important auquel sont confrontés les syndicats de toute l'Europe, à savoir la nécessité d'élaborer une nouvelle perspective sur la représentation des intérêts à la lumière de l'ensemble des exigences économiques, sociales et environnementales en mutation. Au plan de l'UE se produisent actuellement d'importantes évolutions, des transitions et de nouvelles attributions de ressources, que ce soit dans le contexte de stratégies explicites en faveur de la durabilité ou dans celui de la réforme des industries, de l'élargissement de l'Union et de la suppression des barrières commerciales, où les questions liées à la durabilité constituent un facteur déterminant. Dans ce document, nous proposons à la CES une stratégie pour développer une perspective syndicale européenne en matière de développement durable, afin de permettre aux syndicats de jouer un rôle nouveau dans ces transitions en cours en Europe. Nous établissons les premières étapes d'une stratégie quinquennale tout d'abord avec la définition du rôle des syndicats après le lancement, lors du sommet du Conseil à Göteborg, d'une stratégie européenne en faveur de la durabilité, ensuite, avec la préparation d'une participation au sommet de la Terre Rio +10 de 2002.

Première analyse

Une première analyse de la manière dont les syndicats ont intégré les questions environnementales dans leurs stratégies au cours de la dernière décennie montre qu'ils ont prouvé leur capacité à faire face à ces défis et adopté des mesures actives. Toutefois, les problèmes environnementaux ont été généralement et essentiellement traités isolément par rapport aux questions socio-économiques, et souvent de manière formelle (par l'élaboration de droits et de systèmes). Les modèles de développement sont dominés par une approche de gestion des risques assumée par l'industrie et les syndicats de la chimie. Dans de nombreux cas, il existe un fossé entre les pratiques préconisées et ce qui se déroule au niveau de la base. Enfin, en pratique, les syndicats sont souvent confrontés à un dilemme entre les exigences socio-économiques et les impératifs environnementaux.

Les défis posés par la durabilité

Les défis actuellement posés aux syndicats dérivent du fait que les questions clés liées à la durabilité, qui se réfèrent aux *risques*, aux *ressources* ainsi qu'à la *démocratie et à l'équité* (y compris l'égalité d'accès aux ressources), ne seront plus - et ne pourront plus être - traitées séparément, ni se cantonner aux seules industries chimiques. Au contraire, elles imprégneront - de manière combinée - l'ensemble des politiques communautaires. C'est pourquoi les syndicats devront réagir au fait que ces questions déterminent les transformations sociétales et industrielles actuellement en cours en même temps qu'elles en dépendent. Les syndicats ont un rôle à jouer dans le façonnement de cette transformation. Ils sont les négociateurs du changement au niveau des entreprises et des industries. Ils ne pourront toutefois continuer leur action en se limitant à défendre uniquement les intérêts socio-économiques traditionnels. Ils sont contraints d'élaborer une nouvelle perspective quant à la qualité du changement qu'ils se sont engagés à apporter. Il est par conséquent indispensable d'élaborer une perspective syndicale pour un développement durable où les objectifs à la fois environnementaux, sociaux et économiques sont poursuivis de manière coordonnée et mutuellement compatible.

Les cinq prochaines années

Afin de consolider l'élaboration de cette perspective syndicale en matière de développement durable et de créer les conditions favorables à une participation efficace des syndicats aux débats essentiels au niveau européen, un programme quinquennal est proposé à la CES. Ce programme prévoit de traiter un nombre limité de questions essentielles liées à la durabilité - qui sont aussi, de par leur nature, des questions socio-économiques - pour lesquelles nous proposons aux syndicats d'œuvrer en concertation mutuelle grâce à un échange permanent d'informations.

Le programme proposé se subdivise en quatre thèmes :

1. faire face aux risques chimiques;
2. une énergie propre pour un travail durable;
3. fabrication et consommation durables de produits alimentaires;
4. renforcer les compétences environnementales.

Pour chaque thème, il est prévu de mettre en place un groupe de travail qui serve de plate-forme pour l'échange d'expériences, la mise au point de modèles de travail et l'élaboration d'options politiques. Le premier thème (risques chimiques) sera également le thème prioritaire d'une campagne internationale et intersectorielle qui se déroulera au cours des prochaines années, et qui sera l'occasion pour les syndicats européens de renouveler leur engagement à jouer leur rôle et contribuer au développement durable. Il est proposé que le Bureau Technique de la CES (le BTS) apporte son appui à la mise en place d'une stratégie commune et durable en assumant des fonctions de secrétariat et de recherches.

Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable

Kees (dr. C.G.) Le Blanch, QA+ (Questions, Answers and More BV), La Haye

1. De la nécessité d'une perspective syndicale en matière de développement durable

La nécessité d'une perspective commune

L'ensemble des problèmes économiques, sociaux et environnementaux domine de plus en plus les ordres du jour politiques. A tous les niveaux de la société, les décideurs politiques traitent ces questions d'une manière de plus en plus intégrée, que ce soit dans le contexte de stratégies sur la durabilité telle la stratégie européenne en matière de durabilité qui a été lancée en juin 2001 lors du sommet du Conseil à Göteborg, ou lorsque divers problèmes sont en cause, notamment la sécurité des produits alimentaires, l'amélioration des infrastructures ou les politiques d'innovation. Dès lors, les stratégies syndicales communes, qui ignoreraient les problèmes environnementaux ou qui les traiteraient séparément et de manière progressive, sont vouées à l'échec. En réalité, les principaux intérêts des syndicats sont en jeu, dans un contexte de réforme industrielle démocratique, de répartition des principales ressources ou de gestion sociétale des risques, allant du niveau de l'entreprise à celui de l'Europe. Les syndicats se trouvent, par conséquent, confrontés au défi d'élaborer de nouvelles formes de négociation de la réforme sociétale et industrielle à partir de leur propre optique sur les nécessaires améliorations économiques, sociales et environnementales, autrement dit, à partir d'une perspective syndicale sur le développement durable.

Tant au plan européen qu'international, les syndicats sont confrontés à trois grands défis où les problèmes économiques, sociaux et environnementaux interagissent entre eux :

- **Restructuration et réforme des industries** : en particulier lors des sommets de Cardiff et de Lisbonne, le Conseil européen a explicitement reconnu la nécessité de se concentrer sur l'élaboration d'un modèle européen de développement vers une économie compétitive (libéralisée) basée sur la connaissance et intégrant une cohésion sociale. Par conséquent, ses politiques seront fortement dirigées vers le développement d'une société post-industrielle dans laquelle on tentera de réaliser un équilibre entre quantité et qualité sociale et environnementale.
- **L'élargissement de l'UE** : avec, et surtout après, l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) dans l'UE, la Communauté sera confrontée à un ensemble de défis sociaux, économiques et environnementaux d'une ampleur considérable. La conformité totale des PECO à l'acquis communautaire (qui englobe de sévères exigences environnementales) nécessite des ressources et des investissements importants.

- **Libéralisation du commerce** : les politiques du commerce mondial vont être revues à la suite des négociations du Millenium Round à l'OMC qui pourraient porter gravement atteinte à la qualité sociale et environnementale. Un nouveau système mondial apparaîtra, qui pourrait, ou ne pourrait pas, tenir compte des préoccupations sociales. De même, il pourrait, ou ne pourrait pas, affecter la capacité des pays à poursuivre des politiques efficaces en matière de protection sociale et environnementale.

Une stratégie positive

L'élaboration d'une nouvelle vision des moyens de concilier les intérêts économiques, sociaux et environnementaux ne doit pas être simplement considérée comme une réaction face à ces défis-là et à d'autres. Il peut s'agir d'une stratégie *positive*, dans laquelle les syndicats pourront occuper leur place dans le débat sur le développement durable afin de produire un effet décisif sur les politiques européennes et nationales. Ce débat est actuellement en train de se dérouler dans le cadre du développement à la fois du 6^e programme d'action environnementale de la Commission européenne et de sa stratégie en faveur de la durabilité qui a été lancée lors du sommet de Göteborg. Ces activités sont plus ou moins coordonnées avec le processus Rio +10 qui se déroulera 10 ans après le lancement par la communauté mondiale de l'agenda 21 à Rio de Janeiro en 1992. L'objectif de Rio + 10 est de permettre à des "groupes importants" (dont les syndicats) de passer en revue de façon exhaustive les conventions adoptées à l'époque et d'en débattre au niveau politique le plus élevé. Pour ce faire, les syndicats disposent des canaux nécessaires pour faire valoir leurs avis auprès des décideurs politiques concernés (dont ceux de l'UE).

Le concept d'un développement durable, c'est-à-dire "d'un développement qui réponde aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins", est en soi étroitement lié aux intérêts syndicaux. Il a été largement reconnu comme étant celui de la recherche d'un monde d'équité et de solidarité entre les peuples d'ici et d'ailleurs, maintenant et à l'avenir, un monde dans lequel il est possible de connaître une vie productive et gratifiante dans de bonnes conditions de vie et de travail. A ce titre, le débat sur les implications et la mise en œuvre d'un développement durable revêt une haute importance pour les syndicats, et ce débat devient d'autant plus urgent qu'il atteint le stade où il aura des retombées concrètes.

A propos du présent document

Le but du présent document est d'identifier et de relever les défis actuels, en particulier ceux qui sont englobés dans la décision du Conseil de Göteborg relative à une stratégie de la durabilité dans l'UE. Il propose des démarches concrètes destinées à mettre au point une position syndicale européenne commune (et ce faisant, il apporte une contribution au sommet de la Terre Rio +10 de 2002). La partie 2 contient une analyse de l'approche que les syndicats ont adoptée depuis 1992 (Rio) face aux problèmes environnementaux. La nature et les répercussions des actuels défis en matière d'environnement et de durabilité sont examinées en partie 3. La partie 4 présente une stratégie syndicale européenne (de la CES) afin de relever ces défis ainsi qu'un plan de travail concret étalé sur cinq ans, dont la coordination pourrait être assurée par le Bureau Technique de la CES (BTS).

2. Où en sont les syndicats actuellement ?

Comment les syndicats ont-ils traité les problèmes environnementaux au cours de la dernière décennie ? Cette question est fondamentale pour pouvoir juger de la capacité des syndicats à prendre en compte l'environnement dans le traitement des questions sociales et économiques ainsi que de leur aptitude à prendre le recul nécessaire pour participer réellement à l'élaboration concrète de la stratégie de Göteborg en matière de durabilité. Cette question est tout aussi importante dans le cadre de l'examen exhaustif que réclame le processus de Rio +10.

Dans l'encadré ci-après, nous présentons un aperçu général des efforts déployés et des réussites obtenues par les syndicats dans la résolution des problèmes environnementaux de l'UE. (Un aperçu plus détaillé de la manière dont les syndicats ont traité les problèmes environnementaux figure dans l'annexe.)

Comment les syndicats de l'UE traitent des questions liées à l'environnement

- **Programmes** : dans tous les pays européens, les syndicats ont adapté leurs programmes politiques afin de relever les défis environnementaux et formulé des déclarations en ce sens.
- **Gestion de l'environnement dans les entreprises** : principalement dans les grandes entreprises, quel que soit le pays de l'UE, les représentants pour la santé et la sécurité ainsi que les comités d'entreprise ont pris des initiatives afin d'améliorer les normes en matière de gestion de l'environnement, grâce à la mise en place de stages de formations et des structures de consultation destinés à susciter une prise de conscience et à enrichir les connaissances et les compétences au niveau des entreprises.
- **Négociations collectives** : dans plusieurs pays européens, les syndicats ont incorporé les questions environnementales dans les négociations collectives. Différents thèmes environnementaux, tels que les substances dangereuses, le transport, le traitement des déchets, ont figuré dans les ordres du jour sectoriels, régionaux et dans ceux des entreprises. Ces conventions collectives ont également permis aux représentants des travailleurs et aux syndicats d'acquérir le droit de prendre des initiatives en matière d'environnement, de participer à des débats et de donner des conseils en matière de gestion de l'environnement.
- **Législations sur la qualité du travail et la participation** : la législation européenne sur la qualité du travail et la participation des travailleurs (directive-cadre et directive Seveso) a été interprétée d'une façon très large afin que les travailleurs et leurs représentants puissent associer santé au travail et problèmes environnementaux. En outre, dans certains pays de l'UE, les syndicats ont réussi à obtenir l'adoption de nouvelles législations et réglementations, qui garantissent aux travailleurs le droit de prendre part aux décisions environnementales prises au niveau de l'entreprise. Par conséquent, dans nombre d'entreprises, les comités chargés de la santé et de l'hygiène ont intégré l'environnement dans leur appellation et sont devenus les comités SHE (avec un E pour Environnement).
- **Initiatives destinées à influencer sur les politiques nationales** : plusieurs syndicats ont élaboré, parfois sur le plan international, des initiatives en faveur d'une réforme fiscale environnementale, de l'éco-étiquetage des produits ou de la promotion d'emplois verts.

- **Participation à des débats sociétaux** : dans tous les pays, les syndicats participent à des débats (souvent de dimension européenne) relatifs à l'environnement au cours desquels ils ont tenté d'adopter une vision élargie ("durable") sur les questions soulevées telles que la fabrication et l'utilisation de différents types de produits chimiques (pesticides, produits toxiques pour la reproduction, chlore), les structures et les méthodes de production agricole, les infrastructures et systèmes de transport ainsi que les réglementations sur le trafic, le débat sur le changement climatique, les économies d'énergie et l'utilisation de sources renouvelables ainsi que la gestion des déchets.
- **Initiatives européenne** : au niveau européen, les syndicats ont à maintes reprises exhorté les employeurs et la Commission à adhérer à des initiatives communes pour une action environnementale et socio-économique intégrée. Ce qui a mené à des initiatives unilatérales et multilatérales, concernant notamment les emplois verts, les éco-taxes et la participation des travailleurs à l'EMAS¹. Les syndicats ont également collaboré à la promotion du dialogue sur le développement durable par l'intermédiaire des agences de la Commission européenne, en particulier la Fondation de Dublin.
- **Initiatives internationales** : sur le plan international, les syndicats ont participé au débat sur la durabilité par le biais de la Confédération internationale des syndicats libres et d'autres organisations syndicales internationales (concernant par exemple les produits alimentaires et l'agriculture, le changement climatique et l'emploi) et à des forums tels que l'OCDE (voir, par exemple, la déclaration commune sur le changement climatique) et la CDD. Ces participations ont souvent revêtu l'aspect de programmes et ont été prises en compte dans des approches et des protocoles communs.

Sur base de la dernière décennie, on peut formuler un premier jugement critique très général. Tout d'abord, il faut en conclure que les syndicats de toute l'Europe, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, se sont montrés sensibles aux défis environnementaux et se sont préparés à les relever, en adoptant des mesures actives.

Cette évaluation positive impose cependant quelques nuances :

- En premier lieu, il arrive souvent que les syndicats traitent les problèmes environnementaux de façon isolée par rapport aux questions socio-économiques. Au niveau des entreprises, les problèmes environnementaux sont souvent supposés se rapporter à "l'environnement externe", autrement dit à un prolongement de "l'environnement interne" ou de "l'environnement de travail" (santé et sécurité sur les lieux de travail). La participation à l'EMAS concerne les aspects environnementaux de la production et ne se réfère que très rarement aux aspects sociaux de la production ou aux questions relatives au produit ou au secteur. La corrélation entre emploi et environnement se résume souvent à l'expression "emplois environnementaux", autrement dit à des emplois dans les secteurs du traitement des déchets, du nettoyage ou des technologies propres.
- Nombre d'actions menées par les syndicats en matière d'environnement se rapportent à la création de droits formels en faveur des travailleurs ou de leurs représentants ou de militants syndicaux. Ces droits formels de participation comprennent le droit à l'information, à la consultation et à l'initiative dans des domaines tels que la gestion de l'environnement, le reporting, les audits du système, la formation, la consultation en santé et sécurité; ces droits sont acquis dans le cadre de négociations, de conventions ou de législations. Parmi les autres avancées vers la création de

¹ *Eco Management and Audit Scheme.*

structures formelles prédomine l'approche des systèmes de gestion (certifiés BSI, ISO et EMAS). Nonobstant leur réussite en termes numériques, ces droits formels ne favorisent pas la capacité d'influer si ceux qui les exercent ne disposent pas de la compétence nécessaire. Ceci semble être le cas dans nombre d'entreprises et de secteurs, où l'instauration de droits formels n'est pas suivie d'effets concrets.

- Le secteur de la chimie, y compris les syndicats de la chimie, a relevé assez activement les défis environnementaux. Après la survenue d'un certain nombre d'accidents graves, la légitimité sociétale de ce secteur a été sérieusement menacée. Il a par conséquent (en particulier les grandes entreprises) pris des mesures préventives, notamment par le biais des programmes dénommés "*Responsible Care and Product Stewardship*"², et invité les syndicats à y participer activement. Si ces actions ont eu des résultats positifs (sécurité accrue et éco-efficacité), elles ont également eu tendance à réduire le débat environnemental à une pure et simple gestion des risques par le secteur de la chimie.
- La combinaison de ces deux dernières limitations a eu pour effet de restreindre la mise en œuvre de mesures environnementales sur les lieux de travail. Il y a là non seulement une grave divergence entre les programmes et la réalité en ce qui concerne la prise de décisions environnementales et leur mise en œuvre, mais il y a également plusieurs secteurs dans lesquels l'apparition de risques et d'une dépendance à l'égard de l'environnement est rarement prise en compte ou représentée dans les stratégies environnementales des syndicats. En outre, dans de nombreux Etats membres et dans bien des secteurs, la sensibilisation des travailleurs envers l'environnement est encore extrêmement faible.
- Lorsqu'ils traitent de problèmes environnementaux dans leurs implications pratiques (et non plus formelles ou dans le cadre d'un programme), les syndicats se trouvent souvent confrontés à un (pseudo) dilemme entre ce qui compte aujourd'hui et ce qui importera demain, entre les intérêts socio-économiques et les intérêts environnementaux. A plusieurs reprises on a fait état de cas où les syndicats se sont vus contraints d'effectuer un choix entre des avantages directs pour l'emploi (prévention du chômage) et des bénéfices environnementaux à plus long terme (par ex. en plaidant pour la poursuite de pratiques polluantes en matière de production, à la lumière des coûts économiques et sociaux prohibitifs d'une modification des procédés de fabrication). Ils disposent ainsi d'une force (étant *en principe* capables d'évaluer simultanément les coûts et les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux) et pâtissent en même temps de la faiblesse de leur position de syndicat (en étant les otages d'un ordre socio-économique donné, en particulier au niveau de la représentation directe des intérêts).

En conclusion, on peut dire qu'en général, les syndicats ont réagi activement bien qu'assez faiblement face aux défis environnementaux. On constate en outre que cette réaction a perdu une partie de sa vigueur durant ces dernières années. Dans les chapitres suivants, nous démontrerons que l'un des défis majeurs qui se pose aux syndicats consiste à surmonter ces faiblesses, en particulier au plan européen.

² "Accompagnement responsable des produits".

3. Les défis posés aux organisations syndicales

Le principal défi posé aux syndicats repose sur la nécessité de développer une nouvelle perspective quant à la représentation des intérêts à la lumière d'exigences à la fois économiques, sociales et environnementales en mutation. Au plan de l'UE, d'importantes évolutions politiques, des transitions et une nouvelle répartition des ressources sont en train de se mettre en place, que ce soit dans le contexte de stratégies explicites en matière de durabilité (en particulier le sommet de Göteborg) ou dans celui de la réforme des industries, de l'élargissement de l'Union et de la disparition des barrières commerciales, où les questions liées à la durabilité revêtent une importance déterminante. L'environnement ne sera donc plus une cause extérieure, se situant dans le prolongement des domaines qui sont au cœur des responsabilités syndicales. L'environnement fait plutôt de plus en plus intrinsèquement partie des préoccupations centrales des syndicats, il fait même partie intégrante de l'enjeu pour les syndicats de trouver une place dans la société de la connaissance postindustrielle (cf. sommet de Lisbonne).

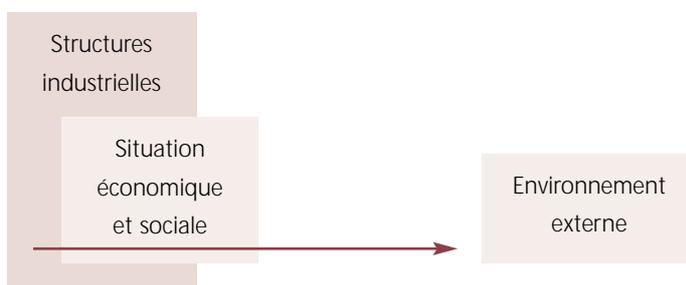
Un examen plus approfondi des questions figurant au cœur des débats actuels sur l'environnement et la durabilité permet d'illustrer ce point de vue et d'identifier les points clefs envers lesquels les syndicats devront agir. Nous présentons dans un tableau comparatif (tableau 1, p. 16) les questions prioritaires émanant des débats actuels sur l'environnement et la durabilité.

Ces points clefs émanent de documents politiques européens en matière d'environnement et de durabilité et de documents tout à fait pertinents pour les politiques européennes en ce qui concerne Rio + 10. L'évolution de la politique environnementale européenne peut déjà en soi servir d'exemple d'intégration de plus en plus forte des politiques environnementales dans les autres politiques. Tandis que les quatre premiers "programmes d'action en matière d'environnement" (PAE 1 à 4) ont largement porté sur la lutte contre la pollution dans différents domaines et secteurs, le 5^e PAE a entrepris d'adopter une approche horizontale qui s'étend à tous les secteurs et à toutes les sources de pollution. Ce changement a coïncidé à la fois avec le traité d'Amsterdam, qui intègre le principe d'un développement durable au titre de l'un des objectifs de la Communauté européenne, et avec le sommet de la Terre de 1992 à Rio, qui appelait la communauté internationale à mettre en oeuvre les nouvelles politiques exposées à l'Agenda 21. A partir du Conseil européen de Vienne, toutes les institutions communautaires ont été (et sont encore) mises dans l'obligation de prendre en compte les considérations environnementales dans toutes leurs politiques.

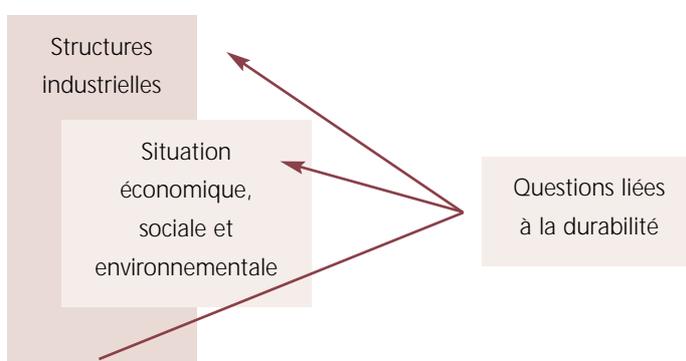
Perçu à l'origine comme une matière purement environnementale, le concept de développement durable est de plus en plus considéré comme le seul modèle social et économique viable. Afin de garantir dans la pratique l'intégration des approches en matière de durabilité, la Communauté s'est préparée à franchir une étape supplémentaire en décidant, lors du sommet de Göteborg de cette année, d'une Stratégie en matière de développement durable. Stratégie qu'elle va développer en coordination avec le débat mondial, en prenant part au processus de Rio +10, et, dans l'attente des résultats de ce processus, en consolidant sa stratégie communautaire en matière de durabilité.

Figure 1 Défis en mutation

I. Questions environnementales à titre de responsabilité supplémentaire



II. La durabilité placée au cœur des responsabilités



Comme le montre le tableau 1, on peut distinguer trois domaines principaux d'intervention: les *risques*, les *ressources* et la *démocratie et l'équité* (y compris l'égalité dans l'accès aux ressources). Comme on l'a dit, les évolutions en cours feront que ces domaines ne seront plus traités séparément mais imprégneront ensemble toutes les politiques communautaires. C'est pourquoi le défi qui se pose aux syndicats *ne consiste pas* à adopter leurs propres politiques en matière de biodiversité ou de gestion des déchets mais, plutôt, à réagir par rapport au fait que ces questions orientent le processus de transformation sociétale et industrielle actuellement en cours en même temps qu'elles en dépendent. Dès lors :

- **La gestion des risques** ne relève pas simplement de la sphère de l'industrie chimique qui doit améliorer progressivement sa capacité à gérer les risques. Ce modèle a largement échoué³. En lieu et place, la gestion des risques doit être envisagée sous l'angle de la qualité à la fois des produits et de la production, qui doit être gérée dans un contexte de mutation à la fois des relations commerciales (interventions de l'OCDE et de l'OMC), des sphères économiques (élargissement), des approches politiques (gestion de la chaîne, accroissement des responsabilités) et des connaissances scientifiques (ex. les disrupteurs endocriniens). Pour les syndicats, la gestion des risques devient par conséquent davantage l'objet d'un débat politique au lieu de demeurer un domaine purement réservé à des spécialistes comme c'est le cas aujourd'hui.

³ C'est ce que l'on peut conclure des évaluations négatives quant à l'efficacité de l'actuelle gestion des produits chimiques dans l'UE. L'enquête européenne démontre aussi qu'une grande majorité de travailleurs sont préoccupés, pour de multiples et bonnes raisons, par les conséquences de leur travail pour leur santé.

Tableau 1 Points clés des politiques en matière d'environnement durable

Principaux domaines	Politique environnementale actuelle de l'UE	6 ^e programme environnemental de l'UE (<i>provisoire</i>)	Stratégie de l'UE sur la durabilité (Göteborg)	Agenda Rio + 10
Risques	Gestion des risques : accidents industriels, sécurité nucléaire et urgences environnementales	Protection de la santé humaine (problèmes persistants relatifs aux produits chimiques et au bruit, et problèmes émergents tels que les disrupteurs endocriniens)	Santé publique	Sécurité environnementale
	<i>Risques émergents : produits chimiques / OGM</i>			
	Environnement urbain Acidification et qualité de l'air			
Ressources	Changement climatique	Changement climatique (notamment l'industrie, les transports et d'autres secteurs)	Changement climatique	Changement climatique
	<i>Débats émergents : gestion et utilisation efficace des ressources</i>	Gestion des ressources et des déchets	Ressources	Energie
	Déchets			
	Eau			Protection et gestion durable des ressources aquifères
	Protection de la nature et de la biodiversité	Protection de la nature et de la biodiversité		Biodiversité, y compris la bio-sécurité
Démocratie et équité	Zones côtières		Utilisation des sols et mobilité	
	<i>Débat émergent : les sols</i>		Exclusion et pauvreté	Pauvreté et développement durable
	<i>Débat émergent : implication des citoyens et de toutes les parties prenantes</i>			Accès aux ressources financières et aux technologies
				Education
				Redistribution équitable
			Vieillesse et démographie	

- **La gestion des ressources** ne consiste pas simplement à promouvoir l'éco-efficacité. La rareté des ressources, communément admise, sera l'un des facteurs de déclenchement des transitions économiques et sociétales qui auront des répercussions sur les schémas de production et de consommation ainsi que sur les structures industrielles. De même, l'évolution des normes de qualité, le mouvement vers une société européenne compétitive, sociale et fondée sur la connaissance, l'élargissement de l'Union et le renforcement du marché unique (entre autres la transparence et la libéralisation) sont autant de facteurs qu'il s'agit de prendre en compte. Dans ce contexte, seule doit primer pour les syndicats une représentation des intérêts qui assure d'abord et avant tout la sauvegarde d'un processus juste (c'est-à-dire démocratique et équitable) de transition.
- **La démocratie et l'équité** vont bien au-delà de simples conventions collectives alliées à un pouvoir de codécision au niveau d'une entreprise. Face aux changements qui se préparent, la démocratie et l'équité consistent bien plus à "confectionner le gâteau" qu'à "le partager". Qu'il s'agisse des risques en particulier ou de mesures qualitatives dans une société fondée sur la connaissance, les jugements des experts ne peuvent plus à eux seuls suffire à la prise de décisions représentatives. Afin de garantir l'équité et un juste partage, et afin d'instaurer la confiance, il conviendra de mettre en place de nouveaux moyens de décision, de représentation et d'implication des parties prenantes.

4. La CES relève les défis

Les objectifs d'une stratégie syndicale

A partir des arguments que nous venons d'exposer, il est possible de formuler, en termes d'objectifs et de contenu, les exigences d'une nouvelle stratégie à développer. En termes d'objectifs d'abord, le tableau 2 montre les fossés existant entre les approches syndicales actuelles et la nature des défis d'aujourd'hui.

Tableau 2 Les fossés à combler

Approches syndicales actuelles	Nature des nouveaux défis
L'environnement est isolé du contexte socio-économique.	Les questions environnementales apparaissent intégrées aux questions sociales et économiques dans les ordres du jour de la politique et des réformes.
Domination de l'industrie chimique sur la gestion des risques.	Les risques pour l'environnement (leur gestion) ne sont pas limités à l'industrie chimique, pas plus qu'il ne s'agit d'un problème environnemental limité à des risques.
Approche formelle. Mise en œuvre limitée au niveau de la base. Dilemmes quasi insolubles.	En matière de durabilité, les problèmes doivent être résolus dans une perspective à plus long terme, à d'autres niveaux et/ou au nom d'autres catégories (même non industrielles) faisant partie de la sphère syndicale.

D'importants changements sont en train de se produire dans l'économie et la société européenne, notamment en ce qui concerne les structures industrielles, les relations commerciales et l'accèsion de nouveaux Etats membres au marché intérieur. Ces changements entraînent de lourdes conséquences pour les intérêts défendus par les syndicats qui ont un rôle à jouer dans le façonnement de ces changements. En effet, ils négocient les changements au niveau des entreprises et de l'industrie. Ils ne peuvent cependant continuer de procéder de la sorte en se limitant à défendre uniquement des intérêts sociaux et économiques. Ils sont maintenant confrontés au défi d'élaborer une nouvelle perspective sur la qualité du changement face auquel ils se sont engagés à agir. Une perspective syndicale en matière de développement durable est indispensable afin de promouvoir un développement où il importe de poursuivre des objectifs environnementaux, sociaux et économiques d'une manière coordonnée et mutuellement compatible.

Le tableau 2 illustre l'amplitude de ce défi. Il est clair qu'aucune perspective définitive ne peut être dégagée. Nous proposons plutôt de développer de nouvelles structures de travail, à l'intérieur desquelles il sera possible d'élaborer de façon dynamique une nouvelle perspective par le biais d'activités syndicales communes dans un certain nombre de domaines concrets et essentiels pour assurer la durabilité. Il est difficile de savoir à l'avance quels seront les résultats concrets de telles activités. Grâce à une participation active et à une mobilisation de la part de tous les syndicats concernés, ainsi qu'à un échange permanent d'opinions et d'expériences, il devrait être possible de dégager des positions communes sur certains thèmes choisis, qui à leur tour serviront d'exemples de perspectives syndicales en matière de développement durable.

Nous proposons que la CES arrête une stratégie quinquennale limitée à un certain nombre de questions clefs relatives à la durabilité - lesquelles sont aussi par nature des questions clefs d'ordre socio-économique - et œuvre sur chacune d'elles en les adaptant mutuellement par le biais d'un échange permanent d'informations afin d'aboutir aux résultats suivants.

Les objectifs d'une stratégie syndicale par rapport à une sélection de questions clefs en matière de durabilité

Objectifs globaux :

- **Une perspective syndicale européenne en matière de durabilité**

En travaillant sur des problèmes concrets, les syndicats pourront élaborer une perspective commune sur la signification de la durabilité pour leur sphère d'influence européenne actuelle et future, sur les relations qui existent entre les exigences sociales, économiques et environnementales, et sur la manière de négocier d'une façon juste et équitable le processus de transition qui va s'installer à tous les niveaux de la société.

- **Une participation efficace des syndicats aux débats européens essentiels**

La stratégie proposée dans le présent document devrait permettre aux syndicats de revendiquer légitimement leur place aux tables où se modèlent et se négocient les principaux changements en Europe, et de disposer de leur propre ordre du jour à propos des mutations en cours.

Objectifs pour chaque domaine sélectionné :

- Sensibilisation
- Mise au point de nouvelles mesures efficaces à différents niveaux
- Favoriser la participation (compétence)
- Apprentissage par l'échange de bonnes pratiques (en matière de durabilité)
- Elaboration d'options politiques européennes

Le choix des questions clefs

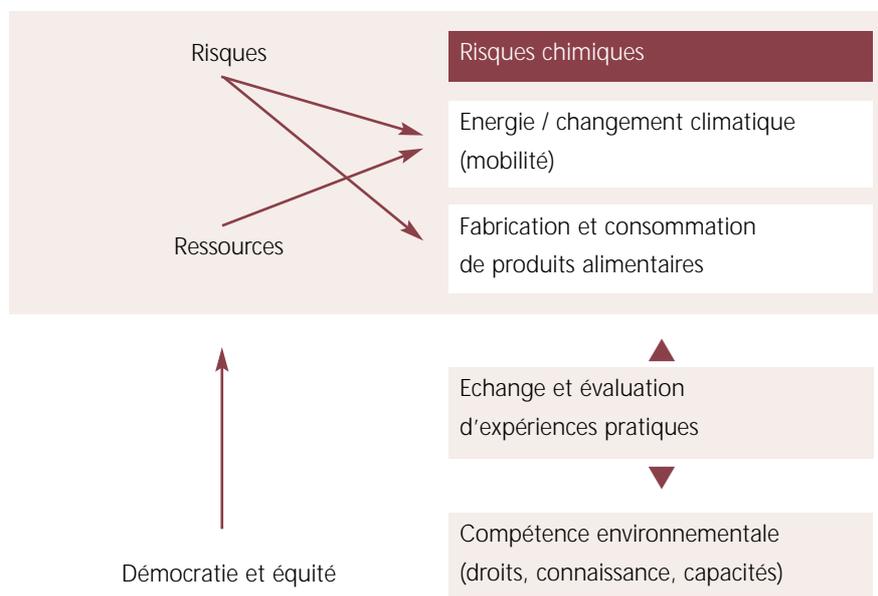
Quels sont les problèmes clefs à résoudre ? On peut aligner un certain nombre de critères.

Premièrement, les problèmes doivent figurer au cœur du défi de la durabilité (tels ceux à traiter dans le cadre de la stratégie européenne - Göteborg - en matière de durabilité). C'est pourquoi il est proposé de choisir des thèmes relatifs aux *risques*, aux *ressources* et à la *démocratie & l'équité*.

Deuxièmement, le travail se référant à ces domaines doit être productif de deux manières : il doit permettre de renforcer les pratiques syndicales nationales (et donc avoir des liens avec les initiatives et les priorités nationales); il doit pouvoir consolider la représentation syndicale dans les débats clefs européens (et donc contribuer à mettre au point des stratégies syndicales efficaces pour pouvoir relever les défis lancés dans les arènes de la politique européenne).

Troisièmement, ils devront être par nature horizontaux, c'est-à-dire qu'ils devront dépasser la domination de la gestion des risques par l'industrie chimique, tout en permettant un apprentissage traversant les frontières sectorielles des syndicats.

Figure 2 Domaines essentiels proposés



L'ensemble de ces critères aboutit aux 4 questions majeures présentées dans la figure 2, que nous allons expliciter ci-après :

Question clef 1 : Faire face aux risques chimiques

Question clef 2 : Une énergie propre pour un travail durable

Question clef 3 : Fabrication et consommation durables de produits alimentaires

Même si elle revêt un caractère quelque peu différent puisqu'elle a un lien avec le défi posé par la démocratie et l'équité, la question clef 4 s'entremêle avec les trois autres déjà citées :

Question clef 4 : Renforcer la compétence environnementale

Nous proposons, en outre, de faire de la question clef 1 (Faire face aux risques chimiques) le thème d'une campagne prioritaire que les syndicats européens comptent mener dans les prochaines années pour renouveler leur engagement à contribuer et à jouer un rôle dans le développement d'un travail durable.

Question clef 1

Thème prioritaire de campagne : Faire face aux risques chimiques

Les modes actuels de production et de consommation engendrent de graves risques chimiques auxquels chaque membre de la société est exposé, et face auxquels nos connaissances actuelles ne représentent sans doute guère plus que la partie visible d'un iceberg. Les risques chimiques constituent un thème prioritaire (et même un thème de campagne prioritaire) pour les raisons suivantes :

- Le problème des "risques chimiques" est en lien très étroit avec le thème prioritaire relatif à la "santé publique" contenu dans la stratégie européenne en matière de durabilité qui a été lancée lors du sommet de Göteborg en juin 2001. De plus, les risques chimiques représentent un défi central en matière de durabilité, en particulier à la lumière de la sensibilisation croissante à ce défi après les échecs qu'ont connus les approches adoptées par les industries chimiques dans leur gestion destinée à contenir ces risques. La gestion en chaîne, les initiatives impliquant de plus grandes responsabilités et les préoccupations sociales de plus en plus fortes entraîneront aussi des conséquences économiques et sociales dans d'autres secteurs.
- La multiplicité de ces secteurs prouve que les risques chimiques sont un *problème intersectoriel*. Ils concernent les travailleurs (santé et sécurité), le grand public (santé publique) et l'environnement. Ils ne touchent pas seulement, et peut-être même pas nécessairement en premier lieu, les personnes travaillant dans l'industrie chimique européenne. Si les travailleurs des industries où des produits chimiques sont utilisés sont probablement exposés dans une plus forte mesure (ex. imprimerie, peinture, métallurgie), les travailleurs d'autres secteurs (agriculture, soins de santé, nettoyage), de même que les femmes, les immigrés, les travailleurs âgés, voire les futures générations (au moment de la conception et de la gestation), pourraient courir des risques bien plus élevés. Hors d'Europe aussi, les travailleurs et le grand public peuvent subir des risques importants et imputables à des produits chimiques européens, en raison de normes de production d'un faible niveau dans des filiales ou chez des sous-traitants locaux, ou de la pratique d'un dumping en matière de déchets.
- Il est possible de mettre au point des stratégies destinées à réduire les risques chimiques grâce à un renforcement mutuel des pratiques syndicales nationales et européennes existantes, de nombreux syndicats plaident d'ailleurs déjà en faveur de mesures plus sévères dans le domaine de la santé et de la sécurité et ont entamé des campagnes en faveur de produits de substitution. Ce renforcement pourrait naître de l'adoption d'une approche élargie intégrant également une perspective sociale et économique ainsi que les préoccupations relatives à la santé publique et à l'environnement.
- Les risques chimiques figurent parmi les thèmes centraux du débat actuel sur la libéralisation du commerce vis-à-vis de la gestion des risques, qui représentent un défi pour les approches européennes actuelles en matière de gestion des produits chimiques. Dans les domaines de l'environnement et de la santé publique aussi, on plaide en faveur de nouvelles approches qui consisteraient à mener un débat européen et mondial portant sur une révision, au cours des prochaines années, des structures (européennes) de gestion des produits chimiques.

Sous l'angle de la durabilité, les syndicats ont un rôle important à jouer dans la réduction de ces risques. L'objectif principal ne devrait pas consister à contenir ces risques, mais à les éviter en ayant recours à des produits et à des procédés de substitution, en encourageant l'innovation pour aller vers des technologies plus durables et en adoptant des stratégies visant à une élimination progressive des substances dangereuses, dans le respect du principe de précaution. Tout ceci requiert un processus de transition au cours duquel s'imposera une modification des schémas de l'offre et de la demande en matière de technologies nouvelles. Étant donné que cette exigence trouve principalement sa source dans les utilisations actuelles de nombreux secteurs non chimiques, les syndicats ont à relever le défi qui consiste à collaborer avec de nombreuses catégories d'utilisateurs dans leurs négociations en faveur de produits de substitution, en faveur d'une modification des schémas d'utilisation, d'une modification des législations ainsi que des conditions technologiques et économiques, afin d'améliorer la situation sociale et environnementale.

Nous proposons de déployer des efforts concertés à plusieurs échelons sociétaux :

- sur les lieux de travail : en influant sur l'offre et la demande de solutions pratiques plus durables;
- au plan sectoriel : en initiant une sensibilisation et une mobilisation des travailleurs concernés;
- au plan national : en recherchant, à l'appui du changement, le soutien des partenaires sociaux dans le respect de la législation;
- au plan européen : par l'échange des expériences nationales dans le cadre de campagnes, par la résolution de problèmes à l'aide de solutions faisables, et en établissant le lien avec la mise en œuvre de la stratégie de la Commission en matière de durabilité et son 6^e programme environnemental;
- au plan mondial : en organisant des actions concertées avec les syndicats des USA et d'ailleurs et par la mise en place de liens avec les activités menées au sein du CDD, de l'OMC et de l'OCDE.

Question clef 2

Une énergie propre pour un travail durable

Nous proposons, pour plusieurs raisons, de faire figurer "l'énergie" parmi les thèmes prioritaires qu'il incombe aux syndicats d'aborder collectivement au niveau européen :

- En premier lieu, la question de l'énergie fait partie des *problèmes les plus graves en matière de durabilité*, notamment ceux liés au changement climatique (entre autres imputable aux émissions de CO₂), aux risques nucléaires et à l'épuisement des ressources naturelles (les trois thèmes prioritaires de la stratégie européenne en matière de durabilité lancée lors du sommet de Göteborg en juin 2001 : "changement climatique", "santé publique" et "ressources"). Le problème de l'énergie menace gravement à la fois le fonctionnement de l'économie, l'ordre social et les moyens d'existence des populations.
- Dans le traitement de cette question clef, un renforcement mutuel peut s'opérer par une mise en commun d'initiatives menées actuellement par plusieurs organisations syndicales afin d'explorer des approches positives et prospectives envers une production d'énergies propres, renouvelables, non nucléaires et destinées à réduire les émissions de CO₂. Par leurs actions, ces syndicats montrent qu'il peut en résulter des innovations industrielles et d'évidents gains d'emplois (à la fois dans la production et

la distribution, dans l'industrie comme dans les services, tout en admettant des pertes aux niveaux régional et sectoriel). Les nouvelles technologies sont donc porteuses de gains de productivité qui peuvent aussi réduire les possibilités de risques professionnels tout en augmentant la santé et le bien-être publics.

Voilà bien longtemps que les syndicats sont impliqués dans les questions énergétiques, en atteste le rôle qu'ils ont joué dans le débat sur l'imposition d'éco-taxes ainsi que dans les politiques en matière de libéralisation. Ces questions sont à leur tour liées à certaines politiques européennes majeures auxquelles nous allons nous intéresser à présent.

- Le problème de l'énergie est connecté à plusieurs *politiques européennes essentielles*. Il ne fait pas seulement partie des débats mondiaux et européens sur le changement climatique et la gestion des ressources. Il figure aussi à l'ordre du jour européen que ce soit concernant les réformes industrielles ou dans la perspective de l'élargissement aux PECO, particulièrement dans le cadre d'une plus large ouverture du marché intérieur ainsi que de la libéralisation de la production et de la distribution des produits énergétiques. Tout ceci a d'importantes répercussions sur la qualité économique, sociale et environnementale de la production et de la distribution de l'énergie. La libéralisation des marchés énergétiques contribue à la décentralisation de la production et à la production d'énergies renouvelables à différentes échelles. Elle peut aussi favoriser l'introduction de principes économiques dominants dans des domaines où les fonctions sociales vitales et les conditions sociales (coût de la vie, raréfaction des carburants) sont en jeu. Par conséquent, le problème de l'énergie se rattache aux débats essentiels sur la réforme sociétale des structures publiques et privées, sur les schémas de production et de consommation ainsi que sur la qualité sociale et environnementale. Il importe d'adopter une perspective intégrée face à ces questions, afin de les incorporer et de les coordonner entre elles au sein de plusieurs politiques de la Commission européenne.
- Le problème de l'énergie ne se limite pas, et se cantonnera de moins en moins, aux secteurs de la production et de la distribution des produits énergétiques. Il concerne aussi la mobilité, les procédés industriels de fabrication et l'organisation des services. Par conséquent, il implique une *approche intersectorielle*.

Jusqu'à ce jour, les syndicats ont plaidé en faveur de plusieurs approches nouvelles pour un changement concerté, parmi lesquelles figurent les mesures suivantes :

- promotion de nouvelles technologies et activités économiques axées sur la production et la distribution d'énergies propres;
- évaluation sociale et énergétique des lieux de travail;
- analyses de l'impact social;
- analyses de l'impact sur l'emploi;
- formulation de "programmes pour une bonne transition";
- identification des mesures financières et économiques nécessaires.

D'autres initiatives conjointes peuvent être élaborées, partagées, améliorées et élargies grâce à des échanges de vues sur ces mesures, à une analyse des effets dans toute l'UE des changements et des politiques actuelles et à un examen des résultats des initiatives syndicales déjà menées dans différents pays de l'UE. C'est sur cette base qu'il sera possible de mettre au point une position syndicale commune face aux exigences de l'UE pour une transition sociétale vers une énergie propre et un travail durable.

Question clef 3

Fabrication et consommation durables de produits alimentaires

La troisième question clef se rapporte à la fabrication et à la consommation durables de produits alimentaires.

- Il s'agit avant tout d'une *question de durabilité fondamentale* si on la considère sous l'angle des risques et des ressources (deux éléments qui constituent des thèmes prioritaires dans la stratégie européenne en matière de durabilité). Elle est reliée au plus grave problème de santé qu'ait connu l'UE ces dernières années, à savoir la sécurité des produits alimentaires. Des formes non durables d'élevage de bétail (pollution de l'alimentation animale et propagation de maladies) et d'agriculture (pesticides, fertilisants, monocultures, déshydratation des sols, OGM) ont engendré des problèmes de santé et des sentiments d'inquiétude chez les consommateurs, des conditions de travail nocives, de graves dégâts environnementaux et une perte de qualité de la nature et de la biodiversité, qui à leur tour menacent la vitalité économique de l'agriculture et la production agroalimentaire, à l'intérieur de l'UE comme ailleurs. Leur lien avec la faim et la pauvreté dans le monde, avec le travail des enfants et l'exploitation des indépendants, des travailleurs à domicile, des aides familiales et des travailleuses est également évident.
- Cette problématique est sous divers aspects directement liée *aux activités syndicales actuelles* : notamment l'utilisation de fertilisants et de pesticides, les conditions de travail des travailleurs à domicile et des aides familiales ont déjà bénéficié de l'attention d'organisations syndicales nationales. En ce qui concerne la réforme des structures de l'agriculture, les syndicats ont rédigé d'importants documents politiques au plan international. Face aux défis posés par la réforme structurelle européenne, les syndicats n'ont peut-être pas encore réagi comme il le fallait, d'où la nécessité de mettre en place une perspective européenne commune.
- On peut s'attendre à ce que, au cours des prochaines années, en réponse à la crise actuelle, les *politiques de l'UE* mettent en place des changements structurels dans les productions agricoles et agroalimentaires avec d'énormes conséquences possibles sur les plans économique, social et environnemental. De plus, l'entrée des PECO (entre autres la Hongrie) dans le cadre de l'élargissement pourra induire d'importantes mutations dans les capacités et les structures agricoles de l'UE.
- Enfin, ce thème est intersectoriel dans la mesure où il concerne à la fois l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, le commerce de détail et les consommateurs.

Une stratégie syndicale en matière de durabilité devra se rattacher à celle adoptée dans le cadre d'initiatives menées par des organisations syndicales mondiales (CISL/CSD) et locales, relatives notamment à la suppression de l'usage des pesticides, à l'agriculture biologique et aux stratégies relatives à l'autosuffisance, à la réforme des sols et aux coopératives. Il sera vital de dégager, au départ d'une analyse de ces initiatives et d'autres, une perspective syndicale sur ce que peuvent être des structures durables dans le domaine de la fabrication et de la consommation de produits alimentaires, afin que les syndicats puissent jouer au niveau européen, au cours des prochaines années, le rôle qui leur incombe, à savoir négocier une juste transition.

Question clef 4

Renforcer la compétence environnementale

Tout au long des prochaines années, les réformes industrielles vont modifier considérablement les modes et les conditions de vie et de travail des populations. Ces changements seront bénéfiques pour certains, représenteront une menace pour d'autres, et toucheront de larges catégories autant que chacun en particulier. Pour que ces changements se produisent d'une façon juste et acceptable, des structures démocratiques devront être mises en place et rendues accessibles aux personnes appelées à co-décider de la nature de ces modifications (et en raison de la position renforcée de la main-d'œuvre dans une société fondée sur la connaissance, les effectifs syndicalisés disposent d'un réel pouvoir d'influer sur la manière dont vont se produire ces changements et leur efficacité).

Les syndicats eux-mêmes sont à la fois le moyen et le symbole de la revendication des travailleurs à pouvoir influer sur leur propre vie au travail. Ces dernières années, des efforts ont été déployés afin d'étendre cette influence au domaine de l'environnement, notamment par le biais de l'EMAS, des CSH, des comités d'entreprise et des droits en matière de représentation syndicale. Ces efforts doivent être renforcés dans trois directions :

- les droits de participation sont inégalement répartis dans l'UE et dans les divers secteurs;
- l'utilisation "matérielle" de ces droits "formels" demeure limitée; et
- ces droits ne sont trop souvent exercés que dans le seul contexte des problèmes environnementaux, en l'absence de tout lien avec les problèmes sociaux et économiques.

A travers cette quatrième question clef, nous proposons de centrer l'attention sur le renforcement de la *compétence environnementale pour une transition démocratique et équitable* (ceci en relation également avec le thème prioritaire "exclusion et pauvreté" de la stratégie européenne en matière de durabilité)⁴ de deux façons :

1. En élaborant des initiatives visant à étendre les droits de participation environnementale, les connaissances et les compétences dans toute l'UE, au moyen de :
 - l'octroi de fonds européens (par exemple LIFE, fonds de cohésion) pour la mise au point de cours de formation;
 - la collecte et la diffusion de bonnes pratiques, ainsi que d'une plus large participation des travailleurs à l'EMAS, aux stratégies en matière de durabilité et à la responsabilité sociale des entreprises;
 - l'introduction dans d'autres Etats membres et au niveau de l'UE de droits de participation élargis, dans le cadre d'accords ou, le cas échéant, d'une législation.
2. En interconnectant les approches se rapportant aux questions clefs 1 à 3⁵, en les alimentant et en les imposant en vue (a) de favoriser une réforme démocratique à propos de ces problèmes, et (b) de tirer les enseignements de l'approche mise au point et portant sur des moyens efficaces de susciter une participation.

⁴ En outre, on peut également établir un lien entre cette question prioritaire et la préparation par la Commission d'une nouvelle directive (COM(2000) 839) prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement.

⁵ D'où les flèches verticales dans la figure 2.

Une stratégie continuée au travers d'un organe d'appui

Pour les syndicats, ces quatre questions clefs ne sont pas nouvelles. Toutes les organisations syndicales nationales y sont confrontées au jour le jour et se battent pour y apporter des réponses efficaces et de qualité. Nombre de syndicats ont mis au point des initiatives innovantes en vue de résoudre les problèmes qui se présentent à eux. Aucun d'entre eux n'a encore trouvé de réponse définitive. Tous affrontent quotidiennement des changements et des défis nouveaux rendant de plus en plus difficile leur volonté de persévérer dans leurs initiatives.

Etant donné la difficulté de développer une stratégie commune et durable dans ces conditions mouvantes et complexes, il semble indispensable de s'organiser pour assurer une certaine continuité et un soutien approprié.

Pour faciliter l'échange et le développement d'une vision et d'une stratégie communes, plusieurs fonctions pourraient être assurées par un ou, éventuellement, plusieurs organes, tel que le BTS : une fonction de secrétariat, une fonction de plateforme, un rôle d'observatoire et, occasionnellement, un rôle de porte-parole et de représentation. Cela faciliterait également l'instauration de relations de travail appropriées avec les institutions de l'Union européenne ainsi qu'avec les organismes de recherche et les instances politiques.

Un support approprié s'avère indispensable pour établir un pont entre les différentes initiatives locales et mobiliser l'attention dans la durée afin de permettre l'émergence d'une vision et d'une stratégie syndicales communes en matière de durabilité.

Annexe : Les syndicats face aux problèmes environnementaux

Cette annexe contient un aperçu général (et des exemples) des initiatives syndicales en matière d'environnement qui ont été réalisées aux niveaux sectoriel, national et européen. Leur ordre suit dans les grandes lignes celui présenté dans l'encadré p. 11 et sert simultanément à illustrer les évaluations critiques évoquées dans la partie 2. Cet aperçu est basé sur la littérature existante⁶ et des recherches sur l'Internet, ainsi que sur les consultations d'un certain nombre d'experts internationaux⁷.

Programmes syndicaux relatifs à l'environnement

A partir du début des années 90, puisant dans la longue histoire de l'élargissement des intérêts qu'ils défendent et afin de relever les véritables défis environnementaux, les syndicats de tous les Etats membres de l'UE ont élaboré une perspective environnementale qui leur est propre et ont, dans ce sens, formulé des déclarations et mis au point des programmes de travail. Dans la plupart des pays, des brochures et des fascicules ont été édités à des fins politiques et de sensibilisation, et bien souvent incorporés dans les programmes de formation syndicale. Durant la première moitié des années 90, la relation conceptuelle entre l'environnement et les autres domaines des activités syndicales était certes faible et se limitait principalement aux problèmes de santé et de sécurité ("environnement de travail") et à la participation. Dans la seconde moitié des années 90, certains syndicats ont adopté des positions davantage axées sur une démarche préventive, où des liens ont été également établis avec l'emploi ("emplois verts", "emplois durables"), les politiques fiscales (en particulier les éco-taxes) et les politiques industrielles (entre autres la production d'énergie). Toutefois, l'intégration avec l'ensemble des autres politiques syndicales demeurait encore d'un faible niveau (traitement séparé des problèmes environnementaux et des questions socio-économiques), ou bien elle se réalisait au point de faire disparaître les questions environnementales ("toutes les activités syndicales, en particulier celles concernant le "pilier social", doivent avoir pour but d'assurer un développement durable", proclamait l'un des programmes). Jusqu'à ce jour, l'expression "développement durable" semble tout au plus n'avoir été qu'un "mot en vogue" pour les syndicats, sauf dans certains cas où une réflexion plus approfondie a été menée sur les implications possibles de ce concept. Un bon exemple en est le projet allemand intitulé "*Arbeit und Ökologie*", dans lequel plusieurs établissements scientifiques ont coopéré avec les syndicats sur la recherche de ces éventuelles implications.

⁶ Parmi les principales sources scientifiques figurent les publications sur les recherches comparatives européennes menées par le réseau IRENE et éditées par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, par la Fondation Hans Böckler et d'autres (en particulier Oates et Gregory (eds) (1993), *Industrial Relations and the Environment: Ten Countries Under the Microscope*; Hildebrandt et Schmidt (1994), *Industrial relations and the environment*; Hildebrandt, Schmidt et Le Blansch (1994), *Industrial relations and the environment network in Europe (IRENE)*; Le Blansch, Hildebrandt et Pearson (eds) (1994), *IR & the environment; case studies book*; Klemisch, Hildebrandt et Kluge (eds.) (1994), *Betriebliche Umweltinformationssysteme und gewerkschaftliche Beteiligung*; *Transfer* (trimestriel de l'ISE) (août 1996): "Numéro spécial sur les relations industrielles et l'environnement"; Gregory, Hildebrandt, Le Blansch et Lorentzen (1999), "Industrial Relations and Protection of the Environment: Research findings from a new policy field", in *European Journal of industrial relations*.

⁷ L'auteur tient à remercier Elena Battaglini, Denis Gregory, Eckart Hildebrandt, Thomas Ritt, Francesc La Roca et Eberhard Schmidt pour leur aimable collaboration.

Dans toute l'Europe, nombre de syndicats se sont constitués en propre des capacités, restant essentiellement limitées, de prise en compte de l'environnement. Ils ont engagé du personnel chargé de mettre en place les qualifications, les politiques et les produits d'information sur les questions environnementales. Dans la plupart des cas, ces personnes assument des tâches combinées dans différents domaines de travail, soit dans ceux de la santé et de la sécurité, soit dans ceux de l'économie et des technologies. Des entités organisationnelles séparées ont été parfois constituées (comme la fondation *Stiftung Arbeit und Umwelt* au sein de l'organisation allemande IG BCE, ou l'ISTAS, qui est étroitement relié au département Environnement de la confédération des syndicats espagnols CC.OO qui édite également *Daphnia*, une publication qui connaît un immense succès). Des institutions ayant établi des liens solides avec les syndicats ont également servi de cellule de réflexion (notamment la fondation allemande Hans Böckler Stiftung ou l'ArbeiterKammer autrichienne).

Campagnes syndicales axées autour des problèmes environnementaux

Dans de nombreux Etats membres de l'UE, des syndicats ont organisé ou pris part à des campagnes en association avec leurs adhérents dans le but de faire modifier certaines pratiques environnementales dans des secteurs particuliers, comme par exemple :

- **Tatort Betrieb** : campagne menée par le syndicat allemand des travailleurs de la métallurgie en faveur de la substitution des produits de découpage, de dégraissage et de nettoyage, afin de protéger la santé et l'environnement.
- **Etiquettes TCO 92/95 et 6E** : menée par le syndicat suédois des employés pour l'introduction d'un étiquetage HSE pour les écrans et les bureaux, qui a été largement admis entre-temps.
- **"Compétence environnementale"** : campagne du syndicat LO danois afin d'accroître la capacité des travailleurs et de leurs représentants d'user d'un pouvoir discrétionnaire et de leurs droits en matière d'environnement, par le biais d'une sensibilisation et d'activités de formation.
- **Campagnes pour la substitution des solvants organiques** : dans presque tous les Etats membres de l'UE, les syndicats ont entrepris et participé à des campagnes en vue de réduire, voire de faire interdire, l'utilisation de solvants organiques dans les peintures (campagnes au Danemark et aux Pays-Bas notamment), d'agents nettoyants dans l'imprimerie (projet "Subsprint" mis en œuvre entre autres au Danemark, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Royaume-Uni), de produits de décoffrage dans l'industrie de la construction (projet Sumovera, des Pays-Bas au Portugal et de Finlande en France).
- **Campagnes pour l'introduction de l'EMAS** : dans de nombreux Etats membres, les syndicats ont milité activement pour l'instauration d'un EMAS dans les entreprises appartenant à leur secteur, ainsi que pour une participation des travailleurs à sa mise en œuvre (par exemple en Autriche, en Allemagne - IG Metal et DGB Bildungswerk ont organisé des projets et des cours de formation -, en Finlande et en Italie). Les syndicats ont le plus souvent plaidé pour une mise en place du modèle EMAS basé sur la norme européenne, sans y ajouter d'autres exigences qui leur soient propres concernant les aspects sociaux de la production, des produits ou du secteur. Ces derniers temps, on constate une certaine stagnation des activités syndicales à propos de l'EMAS.

Aux côtés de ces campagnes "positives", on connaît plusieurs exemples de cas où les syndicats ont activement milité en faveur d'intérêts socio-économiques *par opposition* à des intérêts environnementaux. Ces campagnes ont également révélé l'existence de

contradictions entre, d'une part, les organisations et confédérations syndicales de tutelle et, d'autre part, les syndicats sectoriels. Cinq exemples plus anciens en provenance des Pays-Bas en sont l'illustration :

1. une centrale électrique à charbon à Amsterdam : FNV-Amsterdam y était favorable, le mouvement écologiste et la confédération FNV y étaient opposés;
2. poudres à lessiver sans phosphates : le mouvement écologiste et la confédération FNV étaient pour, le syndicat présent chez Hoechst était contre;
3. interdiction de Dinoseb (une entreprise chimique) : le mouvement écologiste était pour, les syndicats contre;
4. assèchement du Markerwaard : plusieurs syndicats favorables, opposition des organisations écologistes; et
5. suppression des subventions pour les frais de voyage : mouvement écologiste favorable, opposition des syndicats.

Tous ces exemples sont plus anciens et depuis lors, les positions se sont quelque peu modifiées (les deux organisations syndicales néerlandaises FNV et CNV se sont montrées véritablement capables de concilier les exigences environnementales et sociales dans des termes plus prospectifs). Lorsque l'on compare les différents types de programmes et de campagnes, un clivage similaire apparaît encore entre les confédérations et les syndicats sectoriels. Les confédérations sont typiquement en mesure de participer à des débats élargis sur des thèmes plus généraux, pour autant que les syndicats sectoriels qui leur sont affiliés l'acceptent et que les implications directes pour une mise en œuvre au niveau de la base soient assez limitées (elles sont quasi invisibles : voir plus loin dans la présente annexe). C'est par exemple ce que l'on entrevoit dans les vues élargies que diffusent le DGB allemand (en association avec la Fondation Hans Böckler)⁸ et les CC.OO espagnoles. D'autre part, les syndicats sectoriels sont beaucoup plus fortement cantonnés à la défense des intérêts des travailleurs dans un ordre socio-économique donné, et disposent par conséquent de moins de possibilités d'adopter des positions largement progressistes. En lieu et place, ils se concentrent plus fortement sur la participation formelle et les droits de compétence (voir, par exemple, les campagnes évoquées ci-dessus concernant la mise en œuvre de l'EMAS et la "compétence environnementale"). Un autre exemple peut être tiré de la comparaison entre le large éventail de thèmes et de problèmes environnementaux que traite l'ArbeiterKammer en Autriche (qui n'intervient pas du tout dans la représentation d'intérêts dans les entreprises) et, par opposition, l'approche assez restreinte adoptée par les syndicats autrichiens (dont la représentation d'intérêts se situe justement au niveau de la base).

Négociations collectives et problèmes environnementaux

A partir du début des années 90, les syndicats de la plupart des Etats membres de l'UE ont entrepris de négocier des clauses environnementales dans les conventions collectives, aux niveaux des branches (ou sectoriel) et des entreprises (et en Italie, au niveau régional, comme en Lombardie). A l'échelon sectoriel, on a pu observer que les industries de la chimie et de la métallurgie ont été des pionnières en la matière

⁸ Le programme actuel du DGB (qui remonte à 1996) formule l'objectif de grande portée ci-après: *"Unser Ziel ist eine weitgehende Kreislaufwirtschaft und eine Produktgestaltung, die sich auf Dematerialisierung, Langlebigkeit, Erneuerbarkeit und ressourcenschonende Herstellung stützt."* (Notre objectif est de développer, autant que possible, une économie qui fonctionne dans le cadre d'un écosystème avec une conception des produits fondée sur une dématérialisation, un long cycle de vie, une capacité de renouvellement et une utilisation réduite des ressources pour leur production.)

(notamment en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne). Les conventions d'entreprise comprenant des clauses environnementales concernent principalement les grandes sociétés. Tant au plan sectoriel qu'au niveau de l'entreprise, les conventions se sont rapportées à la qualité systémique de la gestion de l'environnement et à la participation à celle-ci, à un élargissement du rôle des comités S&H, des comités d'entreprises, des responsables de la sécurité et des représentants syndicaux, ainsi qu'à la formation et à l'accroissement des qualifications. Lorsque l'on survole les différentes conventions conclues, il apparaît que la domination du secteur de la chimie a abouti à une orientation souvent limitée à une gestion rationnelle des risques tels qu'ils sont définis par ce secteur (qui s'est tourné vers des systèmes de gestion normalisés ou des systèmes d'informations émanant d'experts). Au niveau des entreprises également, les accords qui ont été conclus concernent les aspects physiques de la production tels que l'interdiction ou le remplacement de certaines substances dangereuses, les pratiques en matière de recyclage ou les moyens de déplacement du personnel. Certaines mesures organisationnelles plus particulières ont été également arrêtées, notamment le droit de consulter des experts, la mise en place de groupes de travail chargés de problèmes environnementaux, le recours à des éco-audits, etc. Les exemples de conventions nationales en matière d'environnement restent rares, si l'on excepte les Pays-Bas, qui en ont été le principal symbole et qui se sont avérés les plus novateurs et, sous une forme moins spécifique, le Danemark, l'Italie et la Grèce. On connaît des exemples où des conflits environnementaux ont été résolus (ou parfois aggravés) dans le cadre de négociations collectives (ex. Kemisk Vaerk Koge (KVK) au Danemark, Enichem en Italie et ÖMV en Autriche)⁹. Les analyses démontrent toutefois que ces règlements sont parfois instables par nature (cas précité de KVK au Danemark) ou qu'ils peuvent être qualifiés "d'alliance économique" entre l'industrie et les syndicats face aux exigences environnementales (comme dans le cas de l'ÖMV en Autriche).

Les informations en provenance des Pays-Bas¹⁰ font état d'une augmentation importante du nombre de clauses environnementales insérées dans les conventions collectives depuis le début des années 90. En Allemagne¹¹, ce type d'instrument a été utilisé de façon continue bien qu'assez limitée tout au long des années 90 (mention de 5 conventions sectorielles et de 13 en entreprises) et il s'est répandu dans des secteurs autres que ceux de la métallurgie et de la chimie (notamment dans l'agriculture, les industries agroalimentaires, les médias, la construction et les télécoms). La plupart des conventions revêtent un caractère formel et assez général, où les droits sont définis en termes assez flous ("*sehr vage, unpräzise*").

Initiatives destinées à influencer sur les politiques nationales

Aux côtés des "interlocuteurs naturels" des syndicats, c'est-à-dire les organisations patronales, il n'est pas étonnant de voir qu'en ce qui concerne l'environnement, les pouvoirs publics ont été une cible importante des initiatives syndicales. Plusieurs syndicats ont mis au point des actions, parfois internationales, en vue de favoriser une réforme fiscale (concernant en particulier les éco-taxes, bien qu'à cet égard les sentiments

⁹ A comparer avec Le Blansch, Hildebrandt et Pearson (eds.) (1994), *IR & the environment: case studies book*.

¹⁰ Dienst Collectieve Arbeidsvoorwaarden (1991), *CAO regelingen 1991*; Ministerie SoZaWe (1994), *OR-bevoegdheden in CAO's 1994*.

¹¹ Leitretter (1999), *Betriebs- und Dienstvereinbarungen betrieblicher Umweltschutz*.

soient mitigés)¹² ou des politiques nationales dans le domaine des emplois verts ou de l'éco-étiquetage des produits. Sur ce dernier point, on peut citer l'exemple de l'initiative des syndicats allemands qui a consisté à compléter le pacte social existant "*Bündnis für Arbeit*" par un pacte dénommé "*Bündnis für Arbeit und Umwelt*"¹³, qui plaide en particulier pour une approche offensive, de la part à la fois de l'Etat, des industries et des syndicats, en faveur de technologies et d'énergies propres afin de créer des emplois.

Une partie importante des initiatives syndicales destinées à influencer sur les politiques nationales se rapporte aux législations sur la qualité du travail et la participation. Par conséquent, la législation européenne sur la qualité du travail et la participation des travailleurs (directive-cadre et directive Seveso) ont été interprétées dans le sens le plus large afin de permettre aux travailleurs et à leurs représentants de protéger en même temps la santé au travail et l'environnement. Les comités pour la sécurité et l'hygiène sont de plus en plus souvent dénommés comités SHE (par exemple lors de la révision de la loi néerlandaise sur les conditions de travail). La directive européenne sur les comités d'entreprise européens (CEE) a elle aussi ouvert des possibilités de consultations en matière d'environnement au sein d'entreprises transnationales. Un exemple de ces consultations environnementales régulières nous est donné par le CEE institué chez BASF. De plus, dans certains Etats membres de l'UE, les syndicats ont joué un rôle important en faveur de modifications législatives dans le but d'élargir les droits des travailleurs dans le domaine de l'environnement. En voici quelques exemples :

- extension des lois néerlandaise (actuellement) et allemande (dans le futur) portant sur les comités d'entreprise, afin que les comités d'entreprise jouissent désormais d'un droit d'information, de consultation, d'initiative et de conseils en matière d'environnement;
- insertion dans les législations environnementales néerlandaise et danoise d'un droit de consultation en faveur des comités d'entreprise.

Participation aux débats sociaux

Dans tous les pays, les syndicats participent à des débats (revêtant souvent une dimension européenne) qui ont un lien avec l'environnement, au cours desquels ils ont parfois adopté une vue élargie ("durabilité") sur les questions en jeu. Ces questions concernent notamment :

- la fabrication et l'utilisation de différents types de produits chimiques : pesticides, toxiques (pour la reproduction), chlore (par exemple en Autriche, en Espagne et en Suède);
- les structures et les modes de production agricole (par exemple en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni);
- les infrastructures et les systèmes de transport et de réglementation du trafic (Autriche, Belgique, Espagne et Royaume-Uni);
- le débat sur le changement climatique, les économies d'énergie et les sources renouvelables (en Allemagne et en Espagne);
- la gestion des déchets et de l'eau.

Des tentatives innovantes sont effectuées de temps à autre en vue d'élaborer de nouvelles approches :

- l'initiative concernant la "pauvreté énergétique" adoptée par Unison au RU;

¹² Pour avoir un aperçu, consulter le document de débat de la CES *Ecological Tax reform*, 1999.

¹³ Sur base du document du DGB, intitulé *Arbeit und Umwelt* (WSI Mitteilungen 9/1999, pp. 651-658).

- la façon dont la FNV néerlandaise (syndicat industriel, appelé actuellement "bondgenoten") a mené des actions exploratoires sur les effets industriels, sociaux et technologiques de la convention sur les emballages;
- les initiatives dans et autour de l'industrie papetière (y compris les transports, l'agriculture, les produits alimentaires, etc.);
- ou encore les initiatives prises dans le cadre des débats sur l'avenir de la production de chlore qui se déroulent au sein de l'industrie et des organisations écologiques.

Dans d'autres sphères toutefois, les interventions syndicales s'articulent autour de différents types d'intérêts. En matière d'énergie et de transport, la contribution des syndicats est souvent perçue comme une réaction face à la libéralisation et aux privatisations vers lesquelles les politiques gouvernementales ont tendance à se diriger, face aux conséquences socio-économiques des éco-taxes, ou face aux pertes d'efficacité et de temps imputables à des infrastructures déficientes. Dans le cadre de la crise de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire dans l'UE, les syndicats ont en particulier mis en exergue les problèmes sociaux des agriculteurs (travailleurs à domicile et aides familiales) confrontés à des politiques européennes et nationales auxquelles ils ne font pas confiance et à l'hystérie des consommateurs.

A travers toute l'Europe, les syndicats ont veillé avec le plus grand soin à conserver leur propre position en matière d'environnement par rapport à celle des ONG en général et des organisations écologiques en particulier. Dans certains pays, les syndicats consultent régulièrement les ONG environnementales et/ou coopèrent avec elles dans le cadre de projets. On trouve un exemple de cette coopération dans l'initiative commune réalisée en Allemagne par IG BAU et Greenpeace dans le projet intitulé *Das Plus für Arbeit und Umwelt*, dont le but est d'introduire des mesures d'économie d'énergie dans les immeubles existants et de créer des emplois par ce biais. Un autre exemple est celui de l'initiative commune du Syndicat général des travailleurs danois et du Bureau environnemental, en association avec plusieurs syndicats nationaux et autres organisations (dont Unison au RU), dont l'objet est de réaliser (avec le soutien de la DG Environnement de la CE) une étude sur "la création d'emplois verts".

Les syndicats et les organisations écologiques adoptent cependant souvent et à des fins politiques explicites des positions communes sur des thèmes particuliers (1^{er} exemple : l'initiative allemande "*Bündnis für Arbeit und Umwelt*" qui a été lancée lors d'un congrès par le DGB, les Fondations Hans Böckler et Friedrich Ebert et le Deutscher Naturschutzring ; 2^e exemple : IG BAU a démarré un projet sur "le développement durable et les intérêts des travailleurs", en association avec "Naturfreunde", la plus importante organisation allemande de protection de la nature). En Italie, il existe une coopération locale entre les syndicats et les organisations écologiques, à la suite d'un "éparpillement des partenariats" induit par une décentralisation administrative (sous le couvert de la loi Bassanini).

Initiatives européennes

Au plan européen, les syndicats ont à maintes reprises appelé les employeurs et la Commission à se joindre à eux pour mener des actions communes d'ordre à la fois environnemental et socio-économique. Ces appels ont débouché sur plusieurs activités unilatérales et multilatérales, concernant notamment les emplois verts, les éco-taxes et la participation des travailleurs à l'EMAS. Dans le cas de l'EMAS en particulier,

la CES et nombre de syndicats nationaux ont mené des actions conjointes de lobbying, au succès limité, afin d'obtenir que les travailleurs et les syndicats puissent participer à leur mise en œuvre¹⁴.

Les syndicats ont également contribué à la promotion du dialogue sur le développement durable par l'intermédiaire des agences de la Commission et, en particulier, la Fondation de Dublin¹⁵.

Initiatives internationales

Au plan international, les syndicats ont participé aux débats sur la durabilité par l'entremise de la CISL et d'autres organisations syndicales internationales (par exemple en ce qui concerne les produits alimentaires et l'agriculture, le changement climatique et l'emploi), et à des forums tels que l'OCDE (voir, par exemple, la déclaration commune sur le changement climatique) et la CDD¹⁶. Ces participations ont souvent revêtu l'aspect de programmes qui ont été pris en compte dans des approches et des protocoles communs.

¹⁴ Voir par exemple la publication de la Kooperationsstelle Berlin et du B&SU (2000): *Die Beschäftigten, Stiefkinder beim Öko-Audit – Trendwende bei EMAS II?*

¹⁵ Outre les études et les publications précitées en matière de relations industrielles et d'environnement, ce dialogue a également été favorisé par une série d'études et de débats portant sur le développement durable, notamment en ce qui concerne le rôle des partenaires sociaux, le concept, la gestion de l'environnement, les réseaux, le rôle des PME, les instruments économiques, les produits écologiques, les nouveaux matériaux et la formation.

¹⁶ Voir la déclaration de la CISL et des syndicats lors de la conférence de Kyoto, *"Climate change and jobs: towards a strategy for sustainable employment"* (1997); les résultats de la session spéciale du CDD sur le dialogue avec les travailleurs et les syndicats de l'agriculture et des systèmes alimentaires, *"Plough to plate approaches to food and agriculture"* (2000); la déclaration COP6 CISL/TUAC *"Social & employment transition for climate change"* (2000).

Le développement durable

Mettre la politique de l'environnement au coeur d'une politique européenne de l'emploi

Résolution adoptée par le Comité exécutif de la CES, 13-14 juin 2001

1. La Confédération Européenne des Syndicats se réjouit qu'à l'occasion du sommet de Göteborg sera examinée une proposition de stratégie européenne à moyen terme de développement durable. Cette stratégie vise à intégrer une dimension environnementale dans les stratégies économiques et sociales déjà adoptées par les Conseils européens de Lisbonne, de Nice et de Stockholm. La CES soutient un tel processus dont un élément essentiel doit être la formulation d'une approche du développement durable qui intègre la vie au travail. Dans cet esprit, la CES estime que les conclusions du sommet de Stockholm concernant "L'amélioration de la qualité au travail" peut constituer un point de départ d'un tel processus. En effet, pour la CES une politique de plein emploi doit se focaliser sur l'accroissement des emplois mais également sur leurs qualités. Et elle agit depuis plusieurs années pour construire un pacte européen pour l'emploi qui s'appuie sur une politique de croissance, des réformes structurelles et un meilleur fonctionnement du marché du travail.

2. Dans cet esprit, la CES tient à souligner que ce processus d'intégration doit conforter davantage la coordination des différentes politiques. La CES insiste sur la cohérence et l'intégration des différents processus afin d'assurer une stratégie européenne unique pour le plein emploi, la modernisation et l'amélioration du système social européen. Dans cet esprit, elle réclame le renforcement de la concertation sociale au niveau européen dans le cadre de la défense et de la promotion du modèle social européen.

3. Pour la CES, ce processus d'intégration de la dimension environnementale est crucial et urgent et ceci pour trois raisons fondamentales.

- En premier lieu, on peut constater une relation positive entre des politiques de protection de l'environnement et la création d'emploi.
- En deuxième lieu, les données convergentes au niveau européen et international montrent la nécessité de réduire la pression sur l'usage des ressources naturelles et l'environnement.
- Et finalement pour l'amélioration des conditions de vie, actuelles et futures des populations les plus fragilisées en Europe et dans les pays du Sud. La CES insiste pour que l'Europe joue, au niveau international, un rôle moteur. Dans ce cadre, les conclusions de Göteborg devront représenter la contribution de l'Union européenne au niveau international en préparation de RIO +10.

4. Ces deux éléments ont été mis en évidence à plusieurs reprises par la CES, notamment lors d'une déclaration conjointe EEB/CES en juin 98, à l'occasion du sommet de Cardiff.

5. La déclaration conjointe a souligné combien ce processus peut représenter un apport positif pour réduire la pression et l'usage des ressources naturelles et par conséquent sur l'environnement. Cette nécessité apparaît avec force dans les rapports sur la situation de l'environnement en Europe et au niveau mondial particulièrement : par exemple les changements climatiques, la réduction de la couche d'ozone, la croissance des déchets, la réduction de la biodiversité, la

dégradation des sols et de la qualité de l'air. La CES a exprimé à plusieurs occasions sa préoccupation devant le hiatus existant entre les déclarations politiques et la réalité. Les législations européennes sont souvent inefficaces, mal transposées et peu appliquées. Pour la CES il est nécessaire de renforcer la capacité de contrôle des autorités publiques. Et il faut souligner l'importance du rôle des partenaires sociaux dans la mise en oeuvre des politiques environnementales.

6. Dans cette perspective, la CES demande que le sommet de Göteborg donne un signal de réorientation à moyen et à long termes des choix économiques, environnementaux et sociaux et que se construise, d'une manière coordonnée, sur base de priorités, une transition vers une économie qui assure aux générations futures la cohésion sociale, la protection de l'environnement et le bien-être. Pour la CES, pour atteindre de tels objectifs, il faut modifier les raisons structurelles actuelles qui amènent à un usage débridé des ressources environnementales et naturelles et à un sous-emploi persistant des capacités humaines. 14 millions de chômeurs dans les pays de l'Union, et la Commission estime le nombre de pauvres à 65 millions. Dans cette perspective, le Congrès de la CES à Helsinki en 1999 a souligné combien: "Les systèmes fiscaux doivent être rendus plus équitables sur le plan social et plus favorables à l'emploi, en particulier en faveur de l'emploi des femmes. La CES renouvelle son soutien à une politique fiscale coordonnée qui déplace la charge fiscale qui pèse sur le travail vers le capital, l'épargne, les taxes sur l'environnement et l'énergie ainsi qu'une TVA qui peut être adaptée en fonction des objectifs sociaux et de l'emploi". Par ailleurs, la CES souligne l'importance de la réorientation de certaines politiques communautaires, par exemple: la politique agricole commune vers des objectifs de qualité et de garantie d'un haut niveau de sécurité alimentaire et, dans cette même perspective, les politiques de transport doivent être redéfinies en profondeur. Dans cette perspective, la CES s'attend à ce que les orientations du futur programme de recherche (6^e programme cadre) soient construites en fonction de ces objectifs.

7. Par ailleurs, la CES estime que cette situation résulte, à la fois, d'une pression des marchés financiers et des entreprises qui sont trop centrés sur les résultats à court terme, et d'un manque d'innovation pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. Cette situation résulte également des gouvernements qui ne reconnaissent pas le rôle du secteur public dans la société en réduisant les services sociaux intensifs en emploi et qui sont essentiels pour l'accès à des services fondamentaux dans un développement durable: l'éducation, la santé et des ressources telles que l'énergie, l'eau, l'alimentation.

8. La CES demande qu'une telle réorientation s'inscrive dans un processus de transition environnementale. Dans cette perspective, la CES accueille favorablement les orientations de la Commission exprimées en septembre 2000 dans une Communication pour l'intégration des questions de l'environnement dans la politique économique et sa reconnaissance du besoin de mesures structurelles pour assister les secteurs qui pourront faire face à des problèmes liés à ce processus de transition. A cette occasion, la Commission a reconnu le besoin de mesures structurelles pour assister les secteurs qui pourront faire face à des problèmes liés à ce processus de transition.

9. Le mouvement syndical européen tient à souligner le fait qu'une telle réorientation ne pourra aboutir sans une reconnaissance de la contribution essentielle des travailleurs et des partenaires sociaux. Actuellement, les politiques environnementales communautaires continuent à ignorer le rôle des travailleurs, en particulier dans les entreprises, alors que leurs expériences, motivations, compétences et actions sont essentielles pour mettre en oeuvre les politiques environnementales. De même, les programmes communautaires en matière d'environnement ne reconnaissent pas le rôle des travailleurs comme acteurs essentiels de cette réorientation.

10. Une telle transition vers un mode de développement durable doit assurer une gestion plus économe des ressources, une politique sanitaire basée sur le principe de précaution et une plus grande justice sociale. Des politiques communes sont nécessaires pour atteindre de tels objectifs.

11. Des principes fondamentaux doivent guider les autorités publiques européennes en s'inscrivant dans un processus de transition environnementale :

- **la reconnaissance, la promotion et le respect des droits sociaux fondamentaux, en particulier les droits individuels et collectifs des travailleurs. La CES demande que les droits d'information et de consultation des travailleurs couvrent également les aspects relatifs à l'environnement. Certains pays ont élargi ces droits à l'occasion de la transposition de la directive-cadre 89/391 relative aux mesures pour l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs. Ces droits doivent être étendus à l'ensemble des pays membres et les droits d'information et de consultation, y compris les aspects relatifs à l'environnement, doivent s'appliquer dans l'ensemble des entreprises.**

La récente révision du règlement EMAS constitue un pas dans la bonne direction. Elle reconnaît le rôle des travailleurs et de leurs représentants comme acteurs dans les systèmes de gestion environnementale. La CES estime que les partenaires sociaux européens doivent jouer un rôle actif de promotion et de support au développement de tels systèmes de gestion, notamment par la promotion de politiques de formation des travailleurs :

- La reconnaissance du rôle du dialogue social et, en particulier, la recherche dans le cadre des différentes politiques sectorielles d'alternatives qui permettent la promotion de l'emploi : "emplois verts", définir des objectifs communs pour l'amélioration de l'environnement du travail, la promotion des technologies propres.
- L'adoption de politiques économiques et fiscales qui favorisent : des investissements privés et publics indispensables au développement et à l'usage de technologies plus propres et plus économiques ainsi que la réduction du différentiel entre les coûts du marché et les coûts sociaux. Il s'agit également de favoriser les technologies et les produits plus respectueux de l'environnement dans les politiques d'achats et de marchés publics. Dans ce cadre, les propositions de réduction des subsides existants dans différents secteurs (par ex. énergie, transport, agriculture...) doivent être examinées au regard de leur impact sur l'emploi ainsi que les solutions alternatives.
- L'implication au niveau communautaire des organisations non gouvernementales.
- L'établissement de principes juridiques communs qui concrétisent les principes pollueurs/payeurs, notamment en matière de responsabilité environnementale et la mise en œuvre du principe de précaution.
- La reconnaissance du principe de la hiérarchie des normes et du rôle central des autorités publiques et l'encadrement des actions volontaires.

12. Dans son document préparatoire, la Commission a identifié un ensemble de thèmes prioritaires qui nécessitent des actions dans le cadre d'une stratégie européenne de développement durable. La CES peut apporter, à la lumière des principes énoncés plus haut, son soutien à ces choix tout en rappelant que ce processus d'intégration ne doit pas remettre en cause le processus de coordination existant. La CES, en tant qu'organisation représentative pas seulement des travailleurs mais aussi de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées), est active, tant au niveau européen que national, dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur les questions qui ont trait au vieillissement de la population.

13. Dans le cadre de cette consultation, la CES a souligné, sur deux thèmes en particulier, ses points de vue : les thèmes de la santé et du changement climatique.

14. La santé est un thème essentiel du mouvement syndical européen, qui a souligné l'importance de politiques communes tout au long du processus d'intégration européen. Le mouvement syndical a mené des actions tout au long du développement industriel pour que les pouvoirs publics et les employeurs prennent leurs responsabilités pour assurer la prévention et la réparation des dommages causés aux victimes. Le mouvement syndical européen a été un important acteur, tant au niveau national qu'europpéen, dans l'adoption de législations relatives à la protection et dans la mise en place de systèmes de protection sociale. Aujourd'hui, tant les inquiétudes des consommateurs sur les conditions sanitaires des aliments, que les rapports de nationaux et de l'OMS-Europe sur les inégalités croissantes en terme d'espérance de vie en Europe entre les groupes socio-professionnels ainsi que les rapports de la Fondation Européenne de Dublin sur les conditions de travail montrent que les risques traditionnels persistent et que les changements dans l'organisation du travail et la précarité des relations de travail apportent de nouvelles souffrances : le stress, les TMS, le travail répétitif, le harcèlement moral.

15. Le mouvement syndical européen estime qu'une politique de santé européenne doit être basée sur une action européenne coordonnée sur les déterminants de la santé comme sur l'offre des services de santé. Les principes de prévention doivent en priorité guider l'action des pouvoirs publics. La plupart des risques auxquels sont exposés les travailleurs et les populations sont connus ainsi que les moyens pour réduire les inégalités entre les catégories professionnelles, les régions et les différents groupes sociaux. Une telle action nécessite des actions vigoureuses sur l'ensemble des déterminants sanitaires (qualité de l'environnement, conditions de vie et de logement...) et sur les aspects collectifs des conditions de travail. Aujourd'hui, les produits et substances chimiques constituent par leurs propriétés, leur nombre, leur usage et l'absence de données, des risques importants tant pour les travailleurs que pour la population. La Commission européenne vient d'adopter une stratégie nouvelle pour les produits chimiques. La CES estime qu'une telle stratégie doit viser à réduire les risques auxquels sont exposés les travailleurs en appliquant les principes de prévention et donc de substitutions des substances cancérigènes. Les charges de la preuve étant de la responsabilité des producteurs. La CES demande que la stratégie prenne en compte explicitement les questions et les besoins de la protection des travailleurs.

16. Le thème du changement climatique et des nouvelles énergies fait l'objet d'une grande attention de la CES. En effet, les différents projets menés par la CES depuis de nombreuses années montrent que des politiques de réduction d'émissions de CO₂ et de développement d'énergies renouvelables peuvent avoir des effets positifs pour l'emploi mais également pour la compétitivité des entreprises et le développement économique. Dans cet esprit, la CES demande aux chefs d'états et de gouvernements d'assurer une ratification rapide des accords de Kyoto sans diluer ses objectifs et de définir une stratégie européenne qui permette la mise en oeuvre de ces accords. Une stratégie européenne doit définir des objectifs de réduction d'émission des gaz couverts par le protocole, des objectifs pour l'usage des énergies renouvelables et la définition d'une stratégie fiscale qui incite les économies d'énergie.

17. A propos des instruments de mise en oeuvre d'une stratégie, la CES tient à rappeler le rôle central des directives et l'importance de la définition d'objectifs quantifiés tant dans le cadre du 6^e programme en matière d'environnement que dans le cadre d'une procédure de coordination ouverte. Par ailleurs, la CES estime que les systèmes volontaires établis par des règlements

communautaires peuvent être des outils utiles pour la mise en place, au niveau des entreprises, de stratégies innovantes, de pratiques, de systèmes de gestion économes des ressources. Par ailleurs, des entreprises ont mis en place leur propre système de déclaration en matière environnementale et/ou sociale qui peut également impliquer les sous-traitants éventuels dans les pays de l'Union ou en dehors. Dans certains cas, ces déclarations sont faites sans aucun contrôle par des tiers, dans d'autres cas, le contrôle s'effectue par des organismes privés dans le cadre d'un rapport contractuel. Il faut également mentionner que des organisations non-gouvernementales de développement ont mis en place des systèmes de déclaration de conformité à des référentiels concernant les relations commerciales avec les producteurs. Certains de ces systèmes se font en collaboration avec des organisations syndicales, par exemple dans la gestion des forêts (le *Global Forestry Programme* de l'International Federation of Building and Woodworkers). Une organisation syndicale suédoise délivre des marques de conformité aux fabricants sur base de référentiels qu'elle a élaborés (TCO sur les écrans de visualisation, les logiciels).

18. La CES estime que dans le cadre d'une stratégie européenne, les autorités publiques doivent soutenir des initiatives volontaires des secteurs lorsqu'ils visent à faire des déclarations destinées aux consommateurs ou aux acheteurs privés ou publics. Cependant, de telles déclarations doivent impliquer les syndicats dans les phases d'élaboration, de mise en oeuvre des politiques et lors des contrôles. Les systèmes ne peuvent pas aboutir à autoriser des pratiques d'auto-certification. Dans tous les cas, ces systèmes de déclaration volontaire ne peuvent constituer une substitution du rôle des autorités publiques de contrôle. Les objectifs environnementaux doivent être définis par les autorités publiques.

19. Pour conclure, la CES attend, dans le cadre de l'évaluation et de la révision des " Guides pour l'emploi " , une prise en compte de l'expérience : les activités environnementales sont génératrices d'emplois nouveaux et durables. Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de développer des politiques d'éducation, de formation et de qualification adaptées :

- création de nouvelles formations spécifiques aux métiers de l'environnement;
- certification de nouveaux diplômes professionnels et reconnaissance des qualifications;
- mise en place de formations autour des filières environnementales.

20. La CES insiste pour que l'Europe joue, au niveau international, un rôle moteur. Dans ce cadre, les conclusions de Göteborg devront représenter la contribution de l'Union européenne au niveau international non seulement lors de la conférence Rio+10 mais également dans le cadre de l'OMC. Il apparaît en effet que tant les différents instruments internationaux en matière de protection de l'environnement que ce soit dans le domaine climatique ou dans le domaine de la biodiversité, que les mesures nationales de leur mise en oeuvre, ainsi que des décisions nationales de protection de l'environnement peuvent être soumis à l'OMC dans le cadre de la procédure de règlement des différends. Plusieurs plaintes ont ainsi été faites : la plainte du Canada contre la France à propos de l'interdiction de l'amiante est un exemple récent. La décision prise par le panel ne permet pas d'exclure des interventions ultérieures de l'OMC pour limiter les actes de protection des autorités prises au nom du principe de précaution. La décision de l'organe d'appel confirme cette inquiétude. En outre, des conflits de compétence entre différents instruments internationaux pourront se produire, par exemple l'accord de Kyoto qui contient des dispositions de politique commerciale. L'Union européenne doit agir pour clarifier les relations entre les instruments relatifs à l'environnement et les instruments commerciaux. Cette intervention doit aboutir à faire reconnaître par l'OMC les conventions sociales et environnementales internationales essentielles au développement durable.